PROTÉGEZ VOTRE PATRIMOINE **POUR LA PROCHAINE GÉNÉRATION**

SOLUTIONS FPG SUN LIFE :

SÉRIE SUCCESSION HÉRITAGE

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Placements mondiaux Sun Life

Solutions FPG Sun Life : Série Succession Héritage

Protégez votre patrimoine pour la prochaine génération.

Voir aux besoins de ceux qui suivront, c'est important pour vous.

Toutefois, quand il s'agit de songer à investir pour la prochaine génération, il peut être difficile de trouver des produits qui vous conviennent. Même le choix de produits peut être limité en raison des restrictions liées à l'âge.

Les Solutions de fonds de placement garanti (FPG) – **série Succession Héritage** de la Sun Life peuvent vous offrir ce dont vous avez besoin.

Elles sont conçues expressément pour les investisseurs âgés de 81 à 85 ans[1] qui veulent préserver leur héritage en mettant de côté une partie de leurs avoirs pour leurs proches. Vous gardez le contrôle de votre argent et continuez d'y avoir accès, et vous avez l'assurance qu'il sera distribué à vos bénéficiaires selon vos souhaits.

> « Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps. »
>
> – Warren Buffett

[1] Peut-être souscrit jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le Client atteint l'âge de 85 ans.

Protéger les avoirs que vous voulez transmettre à vos proches.

Solutions FPG Sun Life : série Succession Héritage

La série Succession Héritage propose une sélection de fonds à un niveau de risque qui vous convient. Pour plus de certitude, elle offre une garantie au décès de 100 %[2]. Vous serez ainsi assuré que la totalité de l'argent que vous avez investi ira directement à vos proches selon vos souhaits, peu importe le rendement du marché.

Exemple : Jacques, 81 ans, investit 500 000 $. Il veut savoir que cet argent sera protégé, car il souhaite le transmettre à ses petits-enfants. Au cours des années suivantes, même si le marché fluctue, nous voyons que son placement initial de 500 000 $ ou la valeur de marché (selon le montant le plus élevé) sera transmis à ses bénéficiaires.

Valeur de marché OU garantie au décès de 100 % – selon le montant le plus élevé.

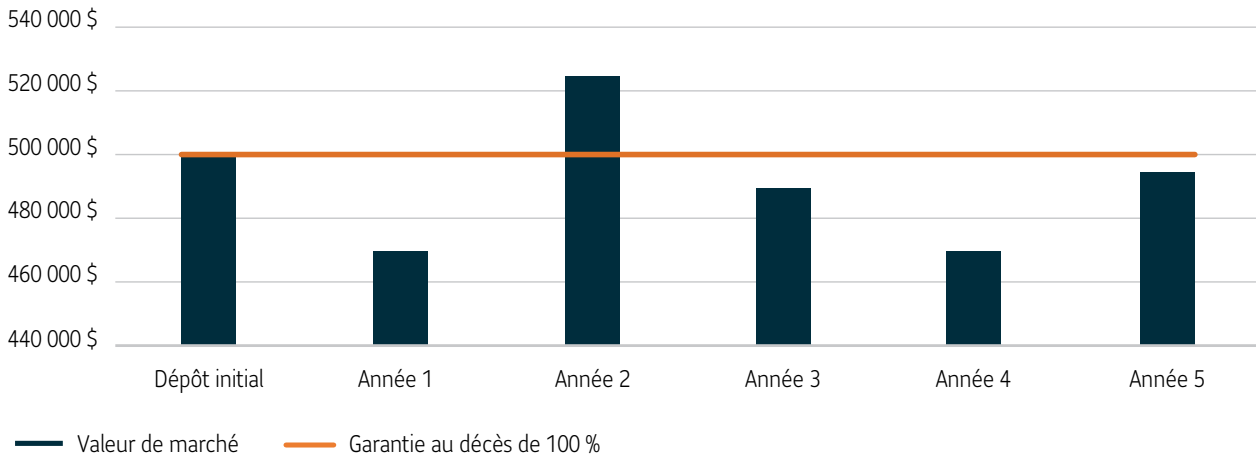

En supposant qu'aucun retrait ou dépôt supplémentaire n'ont été effectués.

[2] Les retraits ont une incidence sur la valeur des garanties du contrat.

La protection, ce n'est pas tout. Il faut aussi simplifier les choses pour vos proches.

Règlement efficace de la succession

Régler une succession peut être complexe et stressant. Mais gérer sa transmission devrait être simple et facile. Comme il s'agit d'un contrat de fonds distincts, la série Succession Héritage des Solutions FPG Sun Life permet d'éviter le processus d'homologation[3], d'éliminer des coûts et de réduire le temps et le travail nécessaires pour transférer aisément les avoirs aux bénéficiaires

- Avoirs qui requièrent l'homologation
- Avoirs des Solutions FPG Sun Life pouvant éviter l'homologation
- Autres avoirs non visés par l'homologation

Avantages en matière de planification successorale

Quand vient le temps de distribuer le produit de ces placements à vos bénéficiaires, les contrats de fonds distincts sont synonymes de simplicité et vous permettent de transférer l'argent rapidement à vos proches. En évitant le processus d'homologation, la distribution de vos avoirs sera rapide, facile et privée[4], ce qui permet de réduire le stress lié au règlement d'une succession.

Les frais de succession comprennent ce qui suit :

- Frais d'homologation : de 0 % à 1,5 % de la valeur de la succession
- Honoraires du liquidateur : versés au liquidateur de la succession
- Frais juridiques
- Frais comptables

De plus, l'option de règlement sous forme de rente vous permet de choisir sous quelle forme la garantie au décès sera versée à vos bénéficiaires : somme unique, rente à constitution immédiate ou combinaison des deux.

Intégrez la série Succession Héritage des Solutions FPG Sun Life dans votre plan afin de pourvoir aux besoins de la prochaine génération.

Le saviez-vous?

La série Succession Héritage des Solutions FPG Sun Life vous permet de choisir à qui vous verserez le produit du contrat, soit à des personnes ou à des organismes de bienfaisance.

[3] Les frais d'homologation, les honoraires du liquidateur, les frais comptables et les frais juridiques peuvent varier d'une province à l'autre et sont sujets à changement.

[4] Les renseignements sur les biens transmis par l'intermédiaire du processus d'homologation sont du domaine public. Toutefois, les renseignements sur les biens transmis sans passer par ce processus demeurent privés.

Nous vous aidons à voir aux besoins de ceux qui suivront. Faites-le pour eux.

À propos de Placements mondiaux Sun Life

Placements mondiaux Sun Life offre aux Canadiens une gamme diversifiée de fonds communs de placement, de solutions de portefeuilles et de placements garantis qui leur donnent la capacité d'atteindre leurs objectifs financiers à toutes les étapes de leur vie. Nous allions la solidité de l'une des marques les plus respectées du Canada en matière de services financiers à certains des meilleurs gestionnaires d'actifs du globe en vue d'offrir une plateforme de placements vraiment mondiale. Pour en savoir plus, visitez le site placementsmondiauxsunlife.com ou suivez-nous sur Twitter @SLGI_Canada (en anglais seulement).

Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez **placementsmondiauxsunlife.com** | Appelez au **1-844-753-4437**
Écrivez à **fpg@sunlife.com**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2025. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

Placements mondiaux Sun Life

820-5261-01-25